

<http://lyc-marceau-chartres.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article40>

S'inscrire en Seconde : Année scolaire 2022-2023

- Le lycée - Formalités administratives - S'inscrire au lycée Marceau -

Date de mise en ligne : vendredi 1er juillet 2022

Pour tous les élèves, l'inscription au lycée Marceau se fera **en présentiel** aux dates suivantes :

- le samedi 2 juillet 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- le lundi 4 juillet 2022, de 9h00 à 17h30 ;
- le mercredi 6 juillet 2022, de 9h00 à 17h30.

L'entrée du lycée se situe au portail vert - parking extérieur, rue Pierre Mendès France.

" Élèves issus des établissements publics de l'académie d'Orléans-Tours :

- La télinscription doit être privilégiée via le [portail Education Nationale](#).
- Les familles devront ensuite procéder à l'inscription de leur enfant en présentiel aux dates et horaires mentionnés précédemment.

- Pour les élèves télinscrits, la fiche d'inscription pré-remplie sera à contrôler, à signer et les documents énumérés ci-dessous devront être fournis.
- Pour les élèves non télinscrits, la fiche d'inscription sera à compléter, à signer sur place et les documents énumérés ci-dessous devront être fournis.

" Élèves issus des établissements privés et/ou hors académie :

La fiche d'inscription sera à compléter sur place et les documents énumérés ci-dessous devront être fournis.

Documents à fournir obligatoirement lors de l'inscription :

- copie de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport de l'élève, **en cours de validité** (*mettre le recto et le verso sur la même feuille*) ;
- copie de l'**attestation** carte vitale (pas de la carte vitale) ;
- copie intégrale du livret de famille (*toutes les pages renseignées, recto-verso*) ;
- notification de bourse nationale **de lycée**, le cas échéant ;
- attestation de recensement militaire ou certificat individuel de participation à la Journée de Défense et de Citoyenneté (sauf pour les élèves de moins de 16 ans ou de nationalité étrangère) ;
- Relevé d'Identité Bancaire ;
- en cas de séparation, une copie du document administratif justifiant de la position de l'enfant (jugement de divorce, attestation de séparation ...).

Pièce facultative à fournir lors de l'inscription :

- un chèque de 5 Euros (à l'ordre de la MDL) si votre enfant souhaite adhérer à la [Maison Des Lycéens](#), pour l'année scolaire (*merci d'inscrire le nom de votre enfant au dos du chèque*).

Calculatrice conseillée au lycée Marceau : cliquer [ici](#).

Tout changement de situation (familiale, de coordonnées ...) intervenant pendant l'année scolaire devra être signalé par écrit au secrétariat de scolarité.